



## COMITÉ ASSURER LA SÉCURITÉ DES MILIEUX

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Membres :

- M<sup>e</sup> François Bélisle, conseiller municipal (arrivée : 13 h 03)
- M. Jonathan Bradley, conseiller municipal et président du comité
- M. Benoît Cassista, citoyen membre
- Mme Valéry Collin, membre jeunesse
- M. Richard W. Dober, conseiller municipal
- M. René Martin, conseiller municipal et vice-président du comité (arrivée : 13 h 03)
- M. Lévis Ntabiriho, citoyen membre

Invitées et invités :

- Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale (arrivée : 13 h 23)
- M. Dany Carpentier, conseiller municipal (13 h 27 à 13 h 38)
- M. Dany Cloutier, directeur – Sécurité incendie et sécurité civile
- M. Steve Dionne, capitaine – Administration et projets spéciaux
- M. Maxime Gagnon, directeur – Police
- Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (arrivée : 13 h 19)
- Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
- M. Jean Lamarche, maire (arrivée : 13 h 19)
- Mme Cindy Moreau, chef de division – Loisirs et vie communautaire (arrivée : 13 h 20)
- M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe - Proximité
- M. Sébastien Roy, directeur général adjoint - Planification
- Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation publique

*Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.*

#### 1. Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion est faite par M. Jonathan Bradley, président du comité, à 13 h 03. M. Bradley souhaite la bienvenue à tout le monde. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut commencer.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. Jonathan Bradley demande aux personnes présentes si elles consentent à ce que la réunion soit enregistrée. Toutes les personnes consentent à l'enregistrement.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 août 2024**

M. Jonathan Bradley s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 27 août 2024 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Bilan de sécurité nautique sur la rivière Saint-Maurice**

En cette première année de la nouvelle réglementation sur la vitesse sur une portion de la rivière Saint-Maurice, le bilan de la patrouille nautique de l'Unité de soutien opérationnel (USO) est présenté. Entre le 19 mai et le 15 septembre 2024, la patrouille nautique a effectué 32 sorties, ce qui représente 216 heures passées sur l'eau, et 373 interventions ont été effectuées. Le nombre de constats émis s'élève à 52 (soit trois fois plus qu'en 2023 où 17 constats avaient été émis), dont 7 en lien avec la vitesse. Des avertissements ont aussi été faits en lien avec la vitesse auprès de 35 embarcations. La patrouille a procédé en mode prévention environ jusqu'à la mi-juillet afin d'informer et sensibiliser les plaisancières et plaisanciers au sujet de la nouvelle réglementation. Autant la population riveraine que la patrouille nautique ont pu constater une amélioration des comportements et de la cohabitation sur la rivière.

6. **Aide à la police pour application de la réglementation sur la rivière Saint-Maurice**

Malgré l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation sur la vitesse sur la rivière Saint-Maurice, des comportements délinquants posant des enjeux de sécurité peuvent encore être observés. À titre d'exemple, des personnes à bord d'embarcations s'avertiraient mutuellement de la localisation de l'embarcation de l'USO et se déplaceraient en conséquence pour enfreindre les règles à l'abri du regard de la police. Un membre du comité suggère d'ajouter des ressources pour prêter main-forte à la patrouille nautique et déclare qu'il est possible d'obtenir de la formation de la part de Transports Canada dans ce but et que d'autres villes l'auraient déjà fait, notamment en ayant recours à des étudiantes et étudiants en techniques policières. Du côté de la Direction de la police, il est plutôt proposé de vivre encore au moins une autre saison pour évaluer la situation, tout en s'informant sur les façons de faire d'autres municipalités. Par ailleurs, il est important de souligner que les étudiantes et étudiants en techniques policières ne sont pas autorisés à remettre des constats d'infraction.

[...]

**Levée de la réunion**

Il est 13 h 49 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



---

M. Jonathan Bradley  
Président du comité et conseiller  
municipal



---

Mme Nathalie Lafrenière  
Secrétaire administrative aux  
commissions et comités